



Résiliation difficile d'un contrat mutuelle.

Par **chantal**, le **16/02/2009** à **14:57**

Bonjour,

J'ai changé de mutuelle depuis le début de cette année.

Mon ancienne mutuelle me demande avant de résilier mon contrat de lui joindre "le relais de l'assurance du prêt immobilier cautionné en 1997" par ma nouvelle mutuelle ; celle-ci me dit que c'est illégal car ils sont obligés d'après elle, de continuer à se porter caution jusqu'à fin de mon prêt (dans deux ans)...! Je ne sais plus quoi faire. Merci de votre réponse.

Chantal Abtouche

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **15:10**

Bonjour

le contrat de complémentaire santé et le contrat pour un prêt sont 2 types distincts de contrat.

En conséquence informez votre ancienne mutuelle que vous avez demandé à résilier votre contrat de complémentaire santé et non pour votre prêt. Par conséquence sa demande est infondée.

Restant à votre disposition